



Budgets formation et modalités de financement 2024

14 mai 2024



AG2R LA
MONDIALE

Partenaire de la Branche en
prévoyance et frais de santé



Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés

Le Plan de développement des compétences : entreprises de moins de 50 salariés – budget 2024



PDC- 50	Budget 2024
Formation CQP/TFP Propreté + autres CQP/TFP	3 000 000
Frais d'évaluation des contrats de Pro CCN visant un CQP/TFP Propreté	800 000
MCCP /CléA contextualisé propreté	2 000 000
Formations métiers techniques propreté (hors formations obligatoires)	1 000 000
Formations transverses (y compris permis B)	826 421
Formations transverses actions collectives (sélectionnées par AKTO) https://espaceformation.akto.fr/	250 000
budget complémentaire à répartir à la SPP juillet 2024	916 194
Total PDC - 50	8 792 615

Le Plan de développement des compétences : entreprises de moins de 50 salariés – Prises en charge 2024



CQP ou Titre à finalité professionnelle de la Propreté (OF habilités impérativement par l'OC Propreté) + autres CQP/TFP de branche –
(public : réservés aux salariés en CDI ou CDDI ayant 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise ou le secteur)

Accès au financement du CQP ou Titre à finalité professionnelle : réservé aux salariés en CDI ou CDDI ayant au moins 6 mois d'ancienneté dans l'entreprise ou le secteur (article 7 CCN).

- Coût pédagogique 25€ HT/h/stagiaire au réel plafonné

- **Forfait Rémunération 14 € HT/h/stagiaire**

Evolution

- Bilans de pré-positionnement & positionnement obligatoires :

- forfait à 100€ HT pour tous les CQP/TFP de la Propreté

- sauf CQP/TFP chef d'équipe et CQP Chef de site et Responsable de secteur : forfait à 150€ HT

- Frais de certification : 550€ HT uniquement pour les CQP et TFP de la Propreté pour la totalité des blocs de compétence. Pour un candidat qui ne viserait pas l'entièreté des blocs de compétences d'un CQP ou TFP, coût par bloc de 275€.

rappel : possibilité : Mobilisation du dispositif Pro A + complément sur PDC -50

Le Plan de développement des compétences : entreprises de moins de 50 salariés – Prises en charge 2024



MCCP/ CléA contextualisé propreté (OF habilités impérativement par l'OC Propreté)

- Coût pédagogique : 30€ HT/ h /stagiaire au réel plafonné
- Forfait Rémunération : 12€ HT/h
- Bilan de positionnement : 180€ HT
- Evaluation :
 - 360€ HT (MCCP)
 - 900€ HT maximum CléA (600€ HT amont / 300€ HT aval si besoin)
- Frais de certification : 150€ HT

Le Plan de développement des compétences : entreprises de moins de 50 salariés – Prises en charge 2024



CQP/TFP PROPLETE & MCCP/CléA contextualisé Propreté : prise en charge des frais de déplacement

PLAFONDS DES FRAIS ANNEXES

		Ile de France	Province
Prise en charge	Hébergement	70 € la nuité	60 € la nuité
	Restauration	20 € par repas et par jour de formation	15 € par repas et par jour de formation
	Transports	Voiture personnelle: coût trajet Lieu de travail / lieu de formation attestation employeur Train: valeur d'un billet SNCF 2nd classe Avion: valeur d'un billet en classe économique et si trajet en train est supérieur à 3h	
	Droit à engager	Dans la limite de 2000 € par parcours	Dans la limite de 2000 € par parcours
Il y a 3 conditions à cette prise en charge :		<p><i>L'hébergement et le repas de la veille du jour de la formation ne sont pas pris en charge</i></p> <p><i>Le dîner et l'hébergement sont pris en charge si la formation se poursuit le lendemain</i></p> <p><i>Le dîner est pris en charge uniquement s'il y a hébergement</i></p> <p><i>Tous les remboursements s'effectuent sur présentation d'une facture éditée sur papier à en-tête de la structure.</i></p>	

Mobilité ultramarine : des conditions spécifiques ont été arrêtées par le CA d'AKTO : cf les modalités en ligne sur le site d'AKTO
Pour la Corse : avion : prise en charge du billet – base classe économique

Le Plan de développement des compétences : entreprises de moins de 50 salariés – Prises en charge 2024



Plafond formations techniques + formations transverses +actions collectives : 6000 €/an/entreprise

Formations métiers techniques (hors formations obligatoires)

- *Coût pédagogique : maxi 30 €/h au réel plafonné - particularité : CQP/TFP hors branche : maxi : 25€ / h au réel plafonné*
- *pas de prise en charge des rémunérations*
- *Durée de la formation - minimum : 7h*

Formations transverses (hors formations logiciels métiers , ex : PROPRET, PROGICLEAN, QUADRATUS)

- *Coût pédagogique : maxi 20 €/h au réel plafonné*
- *pas de prise en charge des rémunérations*
- *Durée de la formation - minimum : 7h*
- ***A noter , les formations logiciels métiers sont désormais éligibles à ce financement***



Permis B éligible pour les salariés ayant 6 mois d'ancienneté minimum dans l'entreprise

Formations en intra

Forfait jour à 700€ pour les formations métiers (hors formations obligatoires et réglementaires) et transverses (hors formations aux logiciels) quel que soit le nombre de stagiaires et si faible nombre de stagiaires

Le Plan de développement des compétences : entreprises de moins de 50 salariés – Prises en charge 2024



Formations collectives : formations sélectionnées par appel d'offre par AKTO - accessibles sous: <https://espaceformation.akto.fr/>

- *Coût pédagogique : financé par AKTO*
- *pas de prise en charge des rémunérations*
- certaines formations obligatoires figurent dans les actions collectives (notamment dans les volets transport- logistique –sécurité)



Conventionnelle – actions prioritaires

Budget « conventionnelle actions prioritaires » des entreprises de propreté



Conventionnelle actions prioritaires	Budget 2024
Formation CQP/TFP de branche	3 000 000 €
MCCP /CléA contextualisé Propreté	2 650 000 €
Acteurs prévention Secours	400 200 €
Total conventionnelle -actions prioritaires	6 050 200 €

« Conventiennelle actions prioritaires » des entreprises de propreté

Prises en charge



CQP ou Titre à finalité professionnelle de la Propreté

MCCP/ CléA contextualisé Propreté



Coûts pédagogiques et rémunérations : idem PDC -50
(à noter pas de PEC des frais de déplacement)

rappel : possibilité : Mobilisation du dispositif Pro A + complément sur conventiennelle

Acteurs Prévention secours (APS) (OF habilités impérativement par l'OC Propreté)

- Durée : initial : 21 h – MAC (maintien et actualisation des compétences) : 7 h
- Coût pédagogique au réel plafonné :

Initial : 27€/h - MAC : 42€/h

Frais de certification OC Propreté inclus

- Public bénéficiaire : Chef d'équipe , agent de propreté



Alternance

Budget alternance 2024



Budget global AKTO :

Contrats d'apprentissage : 1,4 milliards €

Contrats de professionnalisation : 137,8 M€

Pro A : 3,5 M€

Emplois non éligibles : 43,2 M€



Alternance propreté	Budget 2024
contrats de professionnalisation	29 181 322
contrats d'apprentissage	47 142 206
Pro A : CléA + CQP/TFP propreté éligibles + TP APH	405 000
Aide à la fonction tutorale contrats de pro et contrats d'apprentissage Formation de tuteurs et maitre d'apprentissage	2 525 781
Total	81 396 000

Alternance 2024 : Prise en charge



Contrats de professionnalisation

- 25 €/h HT pour les CQP/TFP propreté et TP APH
- 34 €/h HT dans le cadre des contrats de professionnalisation conclus par un GEIQ Propreté quel que soit le niveau et le public
- 30 €/h HT pour CléA contextualisé propreté
- 20 € /h CléA interpro ou numérique
- 20€/h HT pour les formations relatives à l'acquisition de techniques métiers avec reconnaissance sur la convention collective
- 9,15 € /h HT pour tous les autres cas

- Pour les CQP/TFP Propreté : s'ajoute un forfait pour les bilans de pré positionnement (maitrise de la langue) et positionnement obligatoires : forfait de 100€ HT pour tous les CQP de la Propreté ou TFP de la Propreté (sauf chef d'équipe et maitrise à 150€ HT).+ Frais d'évaluation : 550 € HT

- Pour CléA contextualisé propreté s'ajoutent : un forfait Bilan de positionnement : 180€ HT / un forfait Evaluation en amont de 600 € HT / un forfait Evaluation en aval (si mis en œuvre) : 300 HT

- **PRODIAT** (dispositif non éligible pour les CQP)

Heure de formation interne : 12 € HT/ h - Heure de formation externe : 20 € HT/ h - Montant total maximum : 6 000 € HT

Alternance 2024 : Prises en charge



Forfait Pro A

Les modalités de prise en charge sont les suivantes :

- + CléA/Cléa contextualisé aux activités de la propreté : coûts pédagogiques : 30€ HT /h/stagiaire
- + Cléa numérique ou inter pro : couts pédagogiques : 20 € HT/h/stagiaire

Pour tous les CléA :

- Rémunération : 12€/h
- Coûts relatifs à l'accompagnement et aux évaluations pour l'obtention de Cléa/ Cléa contextualisé aux activités de la propreté/Cléa numérique dans le cadre d'une candidature par expérience sont pris en charge à hauteur d'un forfait de 1 500 €.
- + CQP/TFP Propreté et TP APH
- Coûts pédagogiques : 25€ HT/h/stagiaire
- Rémunération : 12 €/h

Rappel : plafond : 3000 € par parcours - au-delà des 3000 € : soit PDC – 50 , soit conventionnelle

Alternance 2024 : Prise en charge



Formation de tuteurs

Forfait de 15 € /heure – maximum : 40 heures

Aide à la fonction tutorale :

AFT pour les contrats de professionnalisation visant :

CQP / TFP Propreté et autres CQP/TFP (hors GEIQ Propreté)

Titre professionnel APH

Reconnaissance CCN (Niveau 4 maximum)

AFT pour les contrats d'apprentissage visant :

CAP Agent de Propreté d'Hygiène / Bac Professionnel Hygiène Propreté Stérilisation / BTS MSE

Titre professionnel APH

TFP et autres contrats d'apprentissage du niveau CAP au Bac Professionnel



Si tuteur non formé : Prise en charge à hauteur de 230€ HT/mois/contrat sur **3 mois maximum, soit 690 € HT**

Si tuteur formé Prise en charge à hauteur de 230 € HT/mois/contrat **sur 5 mois maximum , soit 1150 € HT**

Si le tuteur ou maître d'apprentissage est formé dans les deux premiers mois du contrat en alternance , la prise en charge sur 5 mois est appliquée

Autres financements

Autres financements



FNE 2023

- Ajustement des délais de de réalisation des actions de formation bénéficiant d'un co financement FNE

Les formations peuvent désormais se dérouler entre le **5 juillet 2023 et le 31 mars 2025 (et non plus le 31 décembre 2024)** , avec une durée maximum de 12 mois à partir de la date d'accord de prise en charge.

- **Les entreprises ont désormais jusqu'au 4 mars 2024 pour déposer une demande de co-financement** pour des formations au titre du FNE auprès d'AKTO.

FNE 2024

Budget AKTO 2024 (toutes branches) : 42 M€

Les modalités de mobilisation ne sont pas encore connues

PIC IAE (Plan d'investissement dans les Compétences pour la formation des salariés en insertion par l'activité économique)

Budget AKTO 2024 (toute branche - sous réserve) : 23 M€

POEC 2024 :

2,2 M€ pour la Propreté

Les modalités de financement en ligne



Les modalités de participation financière 2024 sont en ligne sur le site d'AKTO



**Propreté et
services**

IDCC 3043